



COMPTÉ RENDU

FSM

Formation Spécialisée Ministérielle du 9 décembre 2025

La FS-M était présidence par le DRH-MD, M. Olivier BOUCHERY.

Les élus **FO Défense** présents étaient : Nadine Carré-Tea, Véronique Olliero, Pierre Bonavent, Aurélien Souty et Clément Meistermann.

La mise en œuvre de la politique SST au MINARM est animée par le SRP5.

A l'issue de la lecture de sa déclaration liminaire, **FO** a remercié les équipes de la DRH-MD qui ont préparé cette réunion, en recueillant les nombreux indicateurs qui sont nécessaires pour analyser sérieusement la situation des agents de ce ministère du point de vue de la santé et de la sécurité au travail.

En réponse aux déclarations liminaires, le DRH-MD rappelle l'importance de respecter les règles mais surtout qu'elles soient comprises et permettent l'adhésion des personnels du MINARM à tout niveau. Les chutes de plain-pied pourraient être moindres par la mise en œuvre de micro-mesures. Il souligne que le contexte actuel, où ce n'est ni la guerre ni la paix, nécessite de se préparer à affronter des situations de crise. Il va falloir s'habituer à passer d'une situation de prévention à une situation d'urgentiste. Le MINARM est dans ce contexte sous tension, avec la nécessité de se réarmer mais avec des contraintes de budget. Il reconnaît un fonctionnement de la chaîne de prévention qui peut être dysfonctionnel. Il insiste sur la nécessité d'avoir une bonne qualité de dialogue social. Concernant l'évolution du nombre des instances, il veut privilégier la qualité à la quantité. La préparation des réunions plénières pourrait être renforcée.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV de la précédente FS ministérielle

Adopté à l'unanimité.

2. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 avril 2021 fixant les dispositions applicables en matière de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants

FO a attiré l'attention sur l'exposition au radon qui n'est pas bien connu de tous les agents. Le chef de l'Inspection du Travail dans les Armées (ITA) précise que la cartographie est bien établie et accessible depuis 2018 (métropole – outre-mer) : il est possible à tous de connaître le risque d'exposition sur son territoire. Les zones les plus exposées sont les zones granitiques ; il en existe aussi en Guyane ou en Provence... Le commandement a pris les mesures nécessaires dès lors que l'exposition est connue. SRP5 précise que des travaux se poursuivront en 2026 sur l'exposition aux rayonnements. Pour le médecin chef en prévention, le sujet est maîtrisé.

Vote : approuvé à l'unanimité.

3. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la prévention incendie dans les ouvrages souterrains

FO n'avait pas de réserve à souligner.

Vote : approuvé à l'unanimité.

4. Plan SST 2026

SRP5 fait un bilan de réalisation des 40 actions prévues pour 2025 : 24 plans



d'actions engagés, 13 réalisées, 11 reportées et intégrées au nouveau plan d'actions. Deux temps forts : une politique SST unique permettant de globaliser les sujets, dont les RPS et le risque routier. SRP5 a à cœur de s'adapter aux besoins de terrain. En 2026 se dérouleront des élections professionnelles, ce qui conduit à mettre en œuvre une action spécifique au plan SST. Par ailleurs, 20 actions sont prévues au titre de 2026.

FO n'a pas de remarques particulières en dehors du sujet de l'accueil des entreprises extérieures qui, au vu des difficultés soulevées de façon récurrentes dans toutes les emprises, rendent nécessaires une réactualisation du guide. FO attire également l'attention de l'administration sur le fait qu'il n'y a pas encore de réunions prévues, dans le cadre de la FS-M, pour réfléchir sur une éventuelle évolution de la cartographie des FS.

Le DRH-MD assure qu'il n'y a pas d'approche comptable concernant la réduction des instances, mais une volonté d'efficacité et d'adaptation au terrain.

Le chef de l'ITA souligne la pertinence de la remarque de FO sur l'accueil des entreprises des entreprises extérieures.

Mme Mary (SRP) est attentive à ce que le plan soit soutenable – la révision du guide sera inscrit en 2027. Concernant les élections professionnelles : SRP5 est complètement impliqué dans la révision de la cartographie des FS, et les OS sont impliquées. Objectif : des instances qui fonctionnent en fonction des risques à prendre en compte.

FO demande à ce qu'il soit apprécié comme il convient d'estimer les raisons pour lesquelles certaines instances ne fonctionnent pas toujours aussi bien qu'il le faudrait. La mise en œuvre des FS a constitué une rupture par rapport au fonctionnement des CHSCT qui n'a pas été sans conséquence. Il est également essentiel que les présidents d'instance soient hautement impliqués et que les ODJ soient correctement préparés, qu'il y ait aussi une réelle continuité de la FSM vers toutes les FS d'emprise ou de risque métiers...

FO rappelle l'intérêt de disposer de RSU adaptés au niveau de chaque CSA

qui comporte un volet SST ; ces données sont essentielles pour permettre aux représentants des personnels d'avoir une vision plus précise de ce qui relève de leur périmètre.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5. Projet du programme d'action du plan de prévention du risque routier ministériel.

FO rappelle que les accidents de la route constituent la 3^{ème} cause de décès au niveau national et **FO** ajoute qu'il convient de prendre également en considération les accidents de trajet ; quelle sensibilisation spécifique sera abordée par la Mission de Prévention du Risque Routier en 2026 ?

Il nous est répondu que des réflexions sont en cours sur les modules de formation. La caravane itinérante de prévention fait de la sensibilisation sur la conduite sous l'influence de substances (alcool, drogue...). **FO** relève que derrière la prise de médicaments, de substances illicites, il peut y avoir des RPS/TPS liés aux conditions de travail.

Le chef de l'ITA évoque des EVENgr@ve trop fréquents pour des accidents routiers. Les organismes sollicitent la mission prévention du risque routier pour la sensibilisation, mais ils doivent le faire également pour l'analyse des accidents. Malheureusement la mission n'a pas accès aux flash EVENgr@ve et n'est donc pas systématiquement prévenue. Le DRH-MD prend en considération cette remarque.

Vote : approuvé à l'unanimité.

6. Projet de directive relative aux mesures de prévention contre le risque d'exposition professionnelle à l'amiante.

FO souligne le progrès constitué par la rédaction de cette directive ; il est souhaitable que la DTAthèque soit suffisamment nourrie pour tendre vers l'exhaustivité, et que les cartographies des matériels soient à jour et plus aisées à consulter.

FO évoque également que, dans les organismes, les mémentos des

COMITÉ



employeurs constituent les documents de travail qui sont consultés régulièrement par les utilisateurs. Il importe qu'ils fassent référence à cette nouvelle directive. Concernant l'ASCAA, la révision de l'arrêté sera évoquée lors du prochain CSAM.

7. Bilans

a) Rapport annuel sur la médecine de prévention pour 2024

Le Médecin chef de prévention souligne les difficultés de recrutement dans certaines zones (délai de 12 à 18 mois) sur Istres (en cours de résolution), MDM (recherche d'une solution), Brétigny (recrutement à effectuer suite à démission).

A venir : évolution du Suivi Individuel Renforcé dans le cadre du CACES qui devrait diminuer du fait de l'évolution de la réglementation. Evolution significative du SIR à la demande de l'employeur... Exposition CrVI, dépassement de seuil : pas de cluster.

Inaptitudes définitives au poste : tendance diffuse à la majoration sur tout le territoire, mais pas d'éléments d'explication qui se dégagent.

Recrutement réalisé d'un psychologue du travail sur Arcueil et en cours sur Bordeaux.

Risques liés au télétravail : la conciliation vie privée / vie professionnelle et la diminution des temps de déplacement domicile travail tendent à faire diminuer le stress et les accidents de trajets ; sur la période COVID, il a été perçu un risque d'augmentation des TMS – aujourd'hui il faut surveiller les conséquences du télétravail qui engendrerait une baisse de l'activité physique, une exposition aux addictions dont l'alcool. Attention au management de proximité qui peut être toxique et/ou favoriser l'émergence des conflits sous-jacents. Attention également à l'isolement du travailleur en télétravail ou encore au risque de débordement pour les agents trop impliqués (risques d'épuisement professionnel).

FO évoque l'absence de l'indicateur concernant les visites non honorées, compte-tenu qu'il avait été communiqué en 2024 et avait constitué un point de vigilance.

b) Statistiques AT, accidents de trajet, maladies professionnelles

Il est fait mention du processus complexe de recueil et de traitement des indicateurs compte tenu de la multiplication des acteurs. Une étude a été menée en 2024 qui a conduit à des actions pour rationaliser les délais de traitement.

FO remercie le Service de la Rochelle pour les compléments de données genrées. Si la prise en compte des RPS dans la reconnaissance des accidents du travail progresse, il y a de toute évidence une sous-déclaration du nombre d'accidents par autocensure des agents concernés. **FO** dénonce la pression sur les accidentés du travail par les professionnels de santé de fournir une carte Vitale et de payer eux-mêmes les frais médicaux ; **la représentante de la SDP de la Rochelle demande de lui faire remonter les situations à la Rochelle.**

c) Rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail au MINARM.

FO salue le travail constructif qui a été réalisé avec SRP5. Les retours de l'organisation des FS (77% de taux de retour) montrent des marges d'amélioration pour rendre plus pertinentes et cohérentes les réunions des FS.

FO s'interroge sur l'efficacité des FS qui ne se réunissent qu'une fois dans l'année, sur le nombre restreint du nombre de présidents de FS à avoir suivi les formations qui leur sont dédiées. **FO** rappelle la difficulté pour certains représentants de disposer du temps nécessaire pour aller à la rencontre des agents et préparer de façon pertinente les ordres du jour ou procéder à des visites de bâtiments.

FO interroge SRP5 et le DRH-MD sur **le constat qu'il est demandé ici et là de déroger aux règles, dès lors qu'elles sont considérées davantage comme un obstacle que comme une protection.** Le DRH-MD insiste sur la nécessité que l'application des règlements soit adaptée aux risques en présence, comportement des usagers inclus. **Pour autant, FO appelle à la vigilance :** il ne faut pas que le contexte géostratégique sensible amène à prendre des libertés avec la réglementation.

Le 12 décembre 2025

COMPTES RENDUS



FS M

Formation Spécialisée Ministérielle

du 9 décembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le contexte social et géostratégique actuel crée un climat anxigène particulièrement amplifié par de nouvelles transformations en cours dans les Armées dont la manœuvre ADP/PC. Pour **FO Défense**, ce contexte ne peut que générer de la démotivation et créer des risques de dégradation des conditions de travail.

Lors de cette FS ministérielle sera évoqué un plan SST ministériel toujours aussi ambitieux... mais nous regrettons qu'il ne soit pas envisagé à court terme une actualisation du guide d'accueil des entreprises extérieures.

Nous échangerons sur les statistiques annuels communiqués par le service des pensions de la Rochelle ; on pourrait se féliciter collectivement de constater une baisse de l'accidentologie et des maladies professionnelles.

Pour autant, FO souligne que les burn-out commencent à être reconnus autant comme des accidents du travail que comme maladie professionnelle... Des accidents du travail probablement sous-estimés dès lors où ils ne sont pas tous déclarés.

Si les maladies et accidents professionnels liés au milieu industriel sont en constante diminution, il ne faut pas moins rester très vigilant. Ainsi les expositions à l'amiante, au chrome 6, au cadmium, au plomb... ne se résorbent pas autant qu'il le faudrait. Les cartographies des matériels aéronautiques concernés ne sont pas toutes à jour. Certains centres de tir sont insuffisamment rénovés.

La reconnaissance des travaux insalubres (TI) et le préjudice d'anxiété tendent à se détériorer : manque de ressources humaines de proximité, restructurations et disparitions de certains établissements, dégradation du suivi des dossiers... Ce ministère était bien content de fidéliser des opérateurs par le biais des TI.

Aujourd'hui, on vérifie, on ergote, on remet en cause des codes, des visas, des durées... pour des travaux qui ont eu lieu il y a bien longtemps. Sans compter que les vérifications ne se déroulant pas de façon simultanée, les délais pour savoir si les opérateurs peuvent ou non partir au titre des TI ne cessent d'augmenter et dépassent les 12 mois, même quand les opérateurs ont peu changé d'employeurs.

Ces éléments donnent aux agents le sentiment d'être seuls et démunis et sont source de grandes tensions. C'est également le cas quand ils doivent prouver par eux-mêmes avoir été exposés à l'amiante. Beaucoup partent aigris après plus de 40 ans au service de l'institution.

FO Défense affirme que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) doit servir de base à une prise en compte effective de l'exposition par les employeurs. Les Fiches d'Exposition et les Fiches d'Emploi Nuisances (FEN) doivent constituer une première étape de reconnaissance.

Vous nous soumettez lors de cette FS-M une directive rénovée concernant l'amiante. Pour **FO** cette nouvelle directive constitue un réel progrès. Encore faut-il que la DTAthèque soit réellement mise en œuvre et les cartographies des matériels à jour.

Par ailleurs, si le texte listant les établissements impactés par l'amiante est en cours de refonte, qu'en est-il des nouvelles substances telles que les fibres céramiques réfractaires (FCR), l'inox, le chrome 6, le radon...? Si certains employeurs se sont saisis de ces expositions, ce n'est pas le cas de tous...

Même lorsque la reconnaissance à une exposition est reconnue, les difficultés persistent : trouver un médecin pour le suivi s'avère souvent ardu...

Dans les statistiques des accidents du travail **FO** constate une augmentation constante des chutes de « plain-pied ». Quelles en sont les causes ? Précipitation, manque d'attention, désorganisation, infrastructures inadaptées, charge mentale excessive ?

FO alerte que dans le cadre des accidents du travail il est trop souvent demandé aux victimes de fournir leur carte Vitale, voire de payer des honoraires ou des médicaments.

Les accidents et maladies professionnels des paramédicaux restent élevés. Les personnels concernés ne se sentent pas correctement accompagnés que ce soit pour limiter leur exposition aux risques et en cas d'invalidité. Les réformes des retraites successives n'ont pas suffisamment pris en compte le service actif, rendant impossible notamment aux aides-soignants/es de prendre leur retraite au titre du service actif tout en ayant une pension décente.

Alors que des échanges ont actuellement lieu sur l'évolution de la cartographie des FS dans le cadre des futures élections. Nous entendons parler de diminution du nombre de FS.

Pour **FO**, si certaines FS ne se réunissent pas suffisamment souvent et ne sont rien d'autre qu'une instance d'information sans réelle consistance, de nombreuses FS jouent pleinement leur rôle. Ces FS, héritières des CHSCT, prennent en compte les conditions de travail des agents en proximité, ont su développer une connaissance fine du terrain et sont en mesure d'adapter de façon pragmatique la réglementation à des environnements de travail différents présentant des risques professionnels divers.

Les ordres du jour des FS ne sont pas assez conséquents : le plan SST ministériel est rarement évoqué et décliné. Pas assez de bilans ni de plans d'action. Pas assez



DECLARATION L'AMIANTE



de réunions de préparation ni de visites de bâtiments... Les chefs d'organismes ne jouent pas toujours leur rôle de coordonnateurs et ne s'intéressent qu'à leur organisme d'appartenance.

Trop de chefs d'organisme se déchargent sur la chaîne de prévention. Des équipes de prévention trop souvent sous-dimensionnées, surchargées, surexposées aux RPS.

Dans ce contexte, **FO** s'inquiète de constater dans des communications des velléités de certains employeurs de se soustraire à la réglementation : ceci est-il lié uniquement à un éventuel conflit ?

Merci de votre attention.

Paris, le 9 décembre 2025

DECLARATION LIMITE

